

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

27 novembre 2020

AMÉLIORANT LE SYSTÈME DE SANTÉ - (N° 3598)

Commission	
Gouvernement	

Tombé

**AMENDEMENT**

N ° 489

présenté par  
Mme Rist

-----

**ARTICLE 7 BIS**

Rédiger ainsi le début de l'alinéa 3 :

« 2° Le deuxième alinéa est complété par les mots et une phrase ainsi rédigée : « et l'accès aux soins. Son fonctionnement est assuré avec des professionnels de santé du territoire constitués en... *(le reste sans changement)* ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Amendement rédactionnel et de correction d'une erreur matérielle.